

L'AFFAIRE DREYFUS : DE L'AFFRONTMENT DES MÉMOIRES À LA RECONNAISSANCE DE L'HISTOIRE

Vincent Duclert

in Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson , *Les guerres de mémoires*

La Découverte | *Cahiers libres*

2008
pages 71 à 82

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/les-guerres-de-memoires---page-71.htm>

Pour citer cet article :

Duclert Vincent, « L'affaire Dreyfus : de l'affrontement des mémoires à la reconnaissance de l'histoire », in Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson , *Les guerres de mémoires*
La Découverte « Cahiers libres », 2008 p. 71-82.

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

*L'affaire Dreyfus :
de l'affrontement des mémoires
à la reconnaissance de l'histoire*

PAR VINCENT DUCLERT

L'événement de l'affaire Dreyfus comprend trois phases, trois « affaires » distinctes¹. La première rassemble le procès du capitaine d'artillerie de confession juive Alfred Dreyfus, sa condamnation pour haute trahison le 22 décembre 1894, sa dégradation lors d'une cérémonie particulièrement violente au milieu d'une foule antisémite, sa déportation enfin sur l'île du Diable en Guyane française.

La deuxième « affaire » recouvre les débuts de la mobilisation démocratique à la fin de l'année 1897, l'intervention des intellectuels et le « J'Accuse... ! » d'Émile Zola, puis la réaction très hostile du gouvernement et du Parlement, les menaces développées contre les partisans de la révision du procès Dreyfus (dits « révisionnistes » ou « dreyfusards »), la domination de l'opinion par des ligues et des mouvements antidreyfusards et anti-républicains, la découverte de faux documents forgés au sein des services du contre-espionnage militaire et de l'état-major général, le suicide d'un des principaux responsables de ces manipulations, le choix de saisir la Cour de Cassation, les tentatives de s'opposer à la marche de la justice régulière, la formation d'un gouvernement décidé à combattre la vague nationaliste, enfin l'annulation de la condamnation du capitaine Dreyfus, son retour en France et la seconde condamnation infligée par un second procès, à Rennes, pendant l'été 1899, verdict suivi presque aussitôt d'une grâce présidentielle accordée à l'officier innocent et le vote d'une loi d'amnistie visant à refermer cette grande crise nationale et morale.

1 Pour le récit de l'événement, nous renvoyons à la bibliographie générale en fin de volume.

Enfin, la troisième « affaire » commence après la victoire du Bloc des Gauches aux élections générales de 1902, avec un grand discours de Jean Jaurès à la Chambre, les 6 et 7 avril 1903, établissant un lien entre la force présente du nationalisme, menaçant les institutions républicaines et la démocratisation de la société, et le refus de briser, par une décision solennelle de justice, la culpabilité fabriquée du capitaine Dreyfus. Ce discours et l'engagement du ministre de la Guerre permettent alors de rouvrir les enquêtes, puis de saisir sur le fond la Cour de Cassation, laquelle finit, le 12 juillet 1906, à l'issue, d'une part, d'une instruction considérable et méthodique et, d'autre part, de débats toutes chambres réunies, par proclamer la pleine innocence de l'officier, victime de l'antisémitisme, d'une opinion dominée par les préjugés nationalistes et d'institutions hostiles aux libertés et au mouvement social².

Cet événement capital de la France contemporaine, jugé parfois aussi important que la Révolution française, ne se referma pas à l'issue des douze années de son existence. Sa postérité, les conflits de mémoires qui se succédèrent, le rejet de ses principales significations et le complet réagencement qui s'opéra lors du centenaire de 1994-2006 amènent à concevoir l'affaire Dreyfus comme un événement présent, comme l'occasion d'un « voyage au cœur de la République », au cœur de la question démocratique jamais résolue en France³.

Revanches nationalistes

Commencée dans le viol des droits fondamentaux et des libertés démocratiques, l'affaire Dreyfus se termina douze ans plus tard par une victoire de la justice et de la vérité, par la reconnaissance de la pleine citoyenneté des Juifs de France et par la confirmation de la légitimité de l'engagement dreyfusard, alors même que nombre des acteurs de ce combat avaient disparu, à l'image d'Émile Zola, décédé en septembre 1902.

Le transfert de sa dépouille au Panthéon fut du reste décidé par un vote du Parlement, sur proposition d'un groupe de députés dont Jean Jaurès et Ferdinand Buisson, au lendemain de l'arrêt dit de « réhabilitation » du capitaine Dreyfus. Le débat à la Chambre et au Sénat confirma la victoire des idées dreyfusardes et justifia le combat qui avait été mené pour la

2 V. DUCLERT, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote*, Fayard, Paris, 2006.

3 Cette contribution repose largement sur l'ouvrage que nous avons publié en janvier 2007 et qui propose une analyse critique de la postérité de l'affaire Dreyfus : V. DUCLERT, *Dreyfus au Panthéon. Voyage au cœur de la République*, Galaade Éditions, Paris, 2007.

République plus encore que pour Dreyfus. Car le clivage qui sépara les défenseurs de Dreyfus des républicains tardivement ralliés à la lutte contre le nationalisme antidreyfusard se renforça alors même que la justice rendue à l'officier aurait pu réunir ces deux lignes, démocrate d'une part, républicaine de l'autre. C'est le contraire qui se produisit pourtant, et les tensions qui opposèrent les deux groupes, notamment sur la question de la réintégration mutilée de l'officier dans l'armée ou bien sur la défense de l'arrêt de la Cour de Cassation, aussitôt attaqué par les antidreyfusards, transformèrent une victoire en défaite.

Alfred Dreyfus, qui avait quitté l'armée un an après sa réintégration pour ne pas cautionner une mesure injuste⁴, fut abandonné à son sort. D'anciens partisans, de Georges Clemenceau à Charles Péguy, lui reprochaient désormais d'être resté un homme plutôt que d'avoir incarné une cause par son acceptation de la grâce présidentielle en septembre 1899 et son refus de mourir avant d'avoir obtenu justice. Le conflit des mémoires fit rage au sein même de ceux qui, quelques années plus tôt, se battaient pour un même but. Seuls quelques anciens dreyfusards demeurèrent fidèles à Dreyfus, comme l'historien Gabriel Monod, l'écrivain Anatole France ou le président de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen Francis de Pressensé.

L'ancien officier ne renonça pas, pour autant, à défendre l'autorité de la chose jugée et à s'engager, notamment dans l'entre-deux-guerres et jusqu'à sa mort le 12 juillet 1935, dans la lutte contre l'antisémitisme ou le combat pour les libertés fondamentales. Cette présence de l'homme comme témoin des enjeux démocratiques ne cessa d'aviver la haine des antidreyfusards à son encontre, particulièrement ceux de l'Action française de Charles Maurras, un mouvement royaliste, ultranationaliste, à la rhétorique violente et à l'influence grandissante dans une société française hantée par la peur de l'étranger. Des appels au meurtre étaient régulièrement lancés contre l'ancien officier qui ne trouva l'apaisement qu'en séjournant en Suisse auprès de ses amis les Naville. Les propagandistes de l'Action française multipliaient les brochures et les essais visant à imposer dans l'opinion l'idée d'un complot juif contre la France et ruinant la vérité sur la culpabilité de l'état-major et l'innocence de Dreyfus. En 1909 parut un ouvrage imposant, *Précis de l'Affaire Dreyfus*⁵, dont les méthodes annonçaient celles des négationnistes après la Seconde Guerre mondiale.

4 La loi de réintégration du 13 juillet 1906 n'avait pas pris en compte son ancienneté et n'avait pas procédé à une reconstitution de carrière, contrairement au cas du lieutenant-colonel devenu général de brigade Georges Picquart.

5 *Précis de l'Affaire Dreyfus*, Nouvelle Librairie Nationale, Paris, 1909 (édition augmentée d'un répertoire analytique, à la Nouvelle Librairie Nationale, 1924 ; nouvelle édition en 1938 et en 1987 sous la forme d'un fac-similé de l'édition de 1938).

Publiant sous le pseudonyme d'Henri Dutrait-Crozon, les anciens colonels Georges Larpent et Frédéric Delebecque multiplièrent les mises en cause des magistrats, des défenseurs juifs de Dreyfus, dont l'avocat et député Joseph Reinach⁶, et de Dreyfus lui-même. Sous un aspect de neutralité documentaire, ils transformaient en preuves incontestables des allégations produites par les pires ennemis d'Alfred Dreyfus sous le simple prétexte qu'elles avaient, par exemple, été produites en justice⁷.

La France représentée

Néanmoins, les campagnes de l'Action française ne parvinrent pas à occuper tout le terrain de la mémoire collective de l'Affaire au cours du premier XX^e siècle. En effet, les dreyfusards survivants et leurs héritiers ripostèrent fréquemment aux offensives nationalistes. Leurs actions, depuis l'activité de la Ligue des droits de l'homme jusqu'aux pèlerinages de Médan en mémoire de l'auteur de « J'Accuse... ! », en passant par l'édition de plusieurs histoires de l'Affaire⁸, maintenaient une mémoire héroïque et militante du combat pour la justice et la liberté.

Ces engagements s'appuyaient sur d'abondantes représentations de l'Affaire, fictions littéraires comme *Vérité* d'Émile Zola, publiée à titre posthume en 1903, souvenirs, mémoires, recueils des principaux acteurs, photographies et dessins des dreyfusards les plus célèbres, et même un court-métrage, *L'Affaire Dreyfus*, tourné par Georges Méliès en 1899 et considéré comme le premier véritable film de l'histoire du cinéma. Ils furent d'autant plus puissants qu'ils participaient à leur manière à la défense de la République menacée par l'Action française et les ligues nationalistes.

Le caractère immédiatement politique et idéologique de la « guerre des mémoires » dreyfusarde et antidreyfusarde connut toutefois une longue

6 H. DUTRAIT-CROZON, *Joseph Reinach historien, révision de l'histoire de l'Affaire Dreyfus (tome 1, Le Procès de 1894 ; tome 2, Esterhazy)* (préface de Charles Maurras), A. Savaète, Paris, 1905.

7 La thèse méthodiquement développée par Henri Dutrait-Crozon visait à prouver que « les Juifs » (« le Syndicat ») avaient décidé d'une part de sauver Dreyfus en lui substituant un innocent, le commandant Esterhazy, et, de l'autre, de détruire la France. Les deux auteurs ramenèrent tous les faits à cette seule explication causale ; l'arrêt de réhabilitation était présenté comme un monstre juridique et Dreyfus coupable quoi qu'il advienne.

8 La plus importante de ces histoires à l'époque est celle de J. REINACH, *Histoire de l'Affaire Dreyfus*, Éditions de la *Revue blanche*/Fasquelle, Paris, 7 tomes (*Le Procès de 1894*, 1901, *Esterhazy*, 1903, *La Crise*, 1903, *Cavaignac et Félix Faure*, 1904, *Remmes*, 1905, *La Révision*, 1908, *Index général, additions et corrections*, 1911). Réédition par Robert Laffont, avec une préface de Pierre Vidal-Naquet, sous la direction d'Hervé Duchêne en 2006.

pause durant le temps de la Grande Guerre et de l'Union sacrée. Mais l'affrontement reprit au milieu des années 1920, de manière plus vive encore qu'auparavant parce que l'antisémitisme connaissait un nouvel essor et des formes plus extrêmes qu'à son apogée en 1898. La mort du capitaine Dreyfus démontra l'influence de l'Action française, qui réussit cette fois à empêcher toute forme d'hommage à celui qui avait incarné, moins de quarante ans auparavant, une résistance et un espoir. Rare fut l'expression de la mémoire dreyfusarde : les pages éloquentes de Jean Guéhenno ou de Léon Blum (avec *Souvenirs sur l'Affaire*) ne doivent pas masquer le silence qui entoura la disparition du premier des dreyfusards.

Vichy apparut aux yeux des antidreyfusards les plus militants comme une éclatante revanche sur la République corrompue selon eux par les Juifs, les métèques, les protestants et les francs-maçons (les quatre « états confédérés » de Charles Maurras) dont l'heure de gloire aurait été, précisément, l'affaire Dreyfus. Alors que les enfants et petits-enfants d'Alfred Dreyfus entrèrent en résistance ou combattirent dans les Forces françaises libres, nombre d'antidreyfusards (ainsi que quelques dreyfusards pour le moins marginaux) s'engagèrent dans la Révolution nationale et pour certains dans le collaborationnisme avec l'Allemagne.

La volonté de liquider définitivement le passé dreyfusard de la France pouvait se lire dans les propos par lesquels Charles Maurras répondit à l'énoncé du verdict qui, à Lyon le 27 janvier 1945, le condamnait à la dégradation nationale et à la détention à vie : « C'est la revanche de Dreyfus⁹ ! » Si l'extrême droite moderne, née avec l'affaire Dreyfus et polarisée sur elle, subissait avec l'effondrement de Vichy une défaite dont elle ne se relèverait jamais, la mémoire dreyfusarde n'en profita guère. Le second xx^e siècle se caractérisa, du point de vue de la place de l'événement dans la mémoire collective française, par un étouffement largement volontaire. Car celui-ci portait en lui un contenu éminemment subversif, à savoir la mise à nu des pratiques autoritaires de l'État et l'absence de véritable démocratie au sein de la République.

Un refus d'État

L'évidement de toute mémoire publique de l'affaire Dreyfus jusqu'aux années 1980 découla en premier lieu de la volonté des responsables politiques, administratifs et militaires, tout au long de la période, d'étouffer toute initiative, de peur d'une mise en cause de l'État actuel, de son passé et

9 Le 27 janvier 1945, le fondateur de l'Action française (en pleine affaire Dreyfus) fut jugé et condamné à Lyon pour « intelligence avec l'ennemi ».

surtout de son versant militaire à des moments où l'honneur de l'armée ne pouvait être contesté (dans les guerres coloniales, avec la politique de dissuasion nationale, etc.). On assista ainsi à des mesures d'interdictions directes ou indirectes des films étrangers consacrés à l'Affaire. La première évocation de l'événement à la télévision française remonta à l'année 1978 avec la diffusion du téléfilm de Stelio Lorenzi, *Zola ou la Conscience humaine*. Au niveau régional ou local, certains hommages ou commémorations eurent lieu cependant, grâce à l'engagement d'édiles courageux, comme à Mulhouse et à Rennes.

La deuxième raison provient du choix de la droite de cultiver les racines réactionnaires de la société française, à un moment où les vieux réflexes antisémites persistaient et alors même que d'éminents responsables comme le général de Gaulle ou Michel Debré auraient pu défendre les vertus nationales et républicaines de l'engagement pour Dreyfus. Les pères de l'un et de l'autre avaient été, à des niveaux différents, des dreyfusards. Mais la prudence politique d'une part, et le poids des conservatismes de l'autre, empêchèrent que cette droite éclairée puisse revendiquer l'héritage libéral de l'affaire Dreyfus.

La troisième raison de cette absence de mémoire tient dans l'attitude de la gauche française, décidée à ne pas se remémorer ce passé qui signifiait sa division et l'impensé de ses valeurs libérales telles qu'elles avaient pourtant été défendues par Jean Jaurès, Lucien Herr, Léon Blum ou Alexandre Millerand. À une époque où l'héritage socialiste se fossilisait dans des partis autoritaires (PCF et SFIO) et où des gouvernements de gauche conduisaient la guerre d'Algérie, le retour vers l'affaire Dreyfus ne pouvait que créer troubles et conflits. La montée en puissance de François Mitterrand et la naissance du Parti socialiste en 1971 renforcèrent même le rejet d'un événement trop identifié avec la deuxième gauche anticolonialiste et libérale à laquelle le premier secrétaire vouait une haine rentrée.

Le temps de la commémoration

La question de la commémoration du centenaire de l'événement, qui se posa à partir de 1994, contribua à déchirer les apparences et à placer le pays devant ce passé refusé. Cette commémoration de douze années, jusqu'au centenaire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus le 12 juillet 2006, allait constituer un événement à part entière qu'animèrent le conflit des mémoires, les usages politiques du passé et le travail des historiens.

En 1994, la date du 22 décembre 1894 n'avait pas été retenue, qui correspondait au jour où le capitaine Alfred Dreyfus, innocent du crime pour lequel il avait été arrêté, était reconnu coupable de haute trahison et

condamné à la dégradation suivie de la déportation perpétuelle en enceinte fortifiée. Si ce refus n'était pas motivé, trois raisons furent invoquées plus ou moins officiellement. On ne pouvait célébrer un événement « négatif » comme une condamnation de surcroît inique. La période électorale et de cohabitation ne plaidait pas en faveur de la commémoration d'un événement dont on estimait qu'ayant divisé la France, il pourrait à la faveur de cet anniversaire perturber une unité nationale déjà malmenée. Enfin, le gouvernement d'Édouard Balladur mais aussi la présidence de François Mitterrand estimaient de leur responsabilité d'éviter des tensions au sein d'institutions ayant conservé une vision répulsive de l'événement, en particulier l'armée de terre.

Cette inquiétude se nourrissait des difficultés qu'avait rencontrées en 1986 le ministre de la Culture Jack Lang pour faire installer en un lieu approprié la statue du capitaine Dreyfus que l'État avait commandée à Louis Mittelberg. Ce bronze impressionnant de l'officier très droit, au garde-à-vous mais portant un sabre brisé, n'avait pu être installé à l'École militaire où Dreyfus avait été dégradé le 5 janvier 1895, ni même à l'École polytechnique dont il était un ancien élève¹⁰.

À notre connaissance, aucun officier général n'avait non plus suggéré un hommage au capitaine Dreyfus dont, pourtant, la valeur militaire et personnelle en avait fait un des futurs meilleurs cadres de l'état-major avant son arrestation le 15 octobre 1894. Particulièrement, l'École polytechnique et l'École de guerre auraient eu tout à s'enorgueillir de compter dans leurs rangs un ancien élève qui prouva non seulement son excellence en franchissant les étapes d'une belle carrière d'officier ingénieur mais aussi ses qualités de patriotisme et de courage en résistant à l'épreuve de la déportation. Mais ce n'était pas en tout cas l'avis du président de la République¹¹.

Le gouvernement et les pouvoirs publics choisirent donc l'abstention en 1994. Mais deux cabinets de ministère, prévoyant probablement un fort intérêt de l'opinion pour ce moment anniversaire, avaient décidé de

10 On ignore si Charles Hernu, ministre de la Défense, avait été interpellé par le haut commandement français ou si de lui-même il avait pris l'initiative de refuser cette installation compte tenu de l'idée que lui-même se faisait de la représentation de l'affaire Dreyfus dans l'institution militaire.

11 Jean Daniel témoigna dans *Le Nouvel Observateur* de l'opinion de François Mitterrand : « Un jour, Jack Lang propose que l'on érige la statue de Dreyfus faite par Tim à l'entrée de l'École de guerre. Mitterrand répond : "Il faut donner aux militaires un exemple, pas un remords." J'observe : Il faut donc mettre la statue du colonel Picquart ? "C'est cela même." » (*Le Nouvel Observateur*, 5-11 janvier 2006). Le président de la République commettait là une grave erreur d'appréciation. Un retour vers l'histoire du capitaine Dreyfus montrait aisément qu'il était autant, sinon plus, que le colonel Picquart un exemple pour l'armée d'aujourd'hui, sa résistance héroïque à l'écrasement, son patriotisme à toute épreuve et ses qualités intellectuelles en faisant foi.

soutenir le film d'Yves Boisset, *L'Affaire*, dont le scénario de Jorge Semprun se fondait sur l'ouvrage de l'avocat et historien Jean-Denis Bredin. Le cabinet de François Léotard, ministre de la Défense, avait accepté que le cinéaste tourne à l'École militaire, tandis que les services de François Bayrou avaient décidé d'envoyer dans chaque établissement scolaire une vidéocassette du long-métrage. Le réveil médiatique dès les premiers jours de janvier 1994 amena le chef du Service historique de l'armée de terre, le colonel Gaujac, à demander à ses subordonnés, presque immédiatement, de réaliser une note sur l'affaire Dreyfus, laquelle fut plus que médiocre puisqu'elle indiquait notamment que « l'innocence du capitaine Dreyfus est la thèse généralement admise par les historiens ».

Ce texte n'était pas fondamentalement antidreyfusard. Il était très maladroit et surtout très ignorant puisque l'innocence de Dreyfus avait été prouvée et proclamée par la Cour de Cassation, au nom du peuple français, décision qui s'impose à toutes les institutions et à tous les citoyens en France. Il ne s'agissait pas, là, d'une vérité d'État. La note fut publiée le 31 janvier 1994. *Libération* se saisit de l'affaire et en fit un scoop (5 et 9 février 1994). François Léotard réagit aussitôt, limogea le colonel Gaujac et opéra des mutations-sanctions au sein du Service d'informations et de relations publiques des armées (SIRPA), l'institution de communication publique des armées. Le ministre mit fin également à certaines interrogations de la hiérarchie relatives à la tenue d'une exposition sur l'affaire Dreyfus organisée par le Musée d'histoire contemporaine au sein même des Invalides à Paris.

L'affaire dans l'Affaire fut définitivement close lorsque le successeur du colonel Gaujac, le général Mourrut, se rendit en service commandé devant le Consistoire des israélites de France réuni à l'Hôtel de Ville le 7 septembre 1994. Le nouveau chef du Service historique de l'armée de terre déclara solennellement que l'affaire Dreyfus était « un fait divers judiciaire provoqué par une conspiration militaire [qui] aboutit à une condamnation à la déportation – celle d'un innocent – en partie fondée sur un document truqué ». *Libération* titra en une : « L'armée reconnaît l'innocence de Dreyfus¹² ».

Du côté de la justice, et alors que la nécessité était démontrée de développer une information et une compréhension de l'histoire judiciaire de l'Affaire et de la portée des grands arrêts de l'événement, rien ne se fit, à l'exception d'une ou deux brèves interventions du premier président de la Cour de Cassation, Pierre Draï. L'idée d'un colloque d'associations de

12 Ce qui signifiait qu'elle ne l'avait pas reconnue dans le passé, malgré l'arrêt de la Cour de Cassation : V. DUCLERT, « Histoires françaises de l'Affaire Dreyfus », *Cahiers trimestriels Jean Jaurès*, n° 136, avril-juin 1995, p. 10-45.

magistrats, un moment envisagé, fut abandonnée. La magistrature agissait comme si elle était gênée de l'importance de l'arrêt de réhabilitation et qu'il convenait alors de ne pas le rappeler excessivement. Pierre Drai et l'ancien ministre de la Justice Robert Badinter, à l'époque président du Conseil constitutionnel, se retrouvèrent le 16 octobre 1994 à un colloque du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) qu'ils coprésidaient, mais celui-ci n'eut aucun impact. L'allocution du premier président de la Cour de Cassation s'interrogeait pourtant sur les conditions présentes du métier de juge et sur la signification toujours actuelle de l'affaire Dreyfus¹³.

L'éveil du politique

En 1998, pour le centenaire de « J'Accuse... ! » et de la deuxième affaire, la célébration prit un tout autre visage. En apparence tout au moins. « Le centième anniversaire de la publication de "J'Accuse... !" a été dignement célébré, au-delà même de nos attentes, les 12 et 13 janvier 1998 », écrivit le président de la Société littéraire des amis d'Émile Zola, Henri Mitterand. Il est vrai que l'investissement des chercheurs mais aussi des pouvoirs publics fut considérable – et non sans arrière-pensée. Il convenait en effet de faire oublier le relatif fiasco de la commémoration du centenaire du procès Dreyfus en 1994¹⁴.

Toute une série de manifestations solennelles furent donc organisées, à la Bibliothèque nationale de France, à la Sorbonne, etc. Trois cérémonies se voulurent particulièrement solennelles et symboliques : la première à l'initiative du président de l'Assemblée nationale Laurent Fabius qui fit déployer sur la façade du Palais-Bourbon une gigantesque toile de 150 m² reproduisant le « J'Accuse... ! » ; la deuxième voulue par le Premier ministre Lionel Jospin qui réunit, le 13 janvier 1998, ministres, magistrats et descendants des familles Dreyfus et Zola dans la crypte du Panthéon ; la troisième

13 « Si l'arrêt des Chambres réunies de la Cour de Cassation du 12 juillet 1906, en mettant un terme définitif à l'Affaire, devait avoir une qualité essentielle, c'est bien d'affirmer que la justice constitue une vertu, qu'elle doit se cultiver et se conforter par les principes essentiels que sont la publicité de l'action judiciaire ainsi que la loyauté du juge et de ceux qui l'aident dans sa mission. C'est enfin et surtout d'affirmer qu'en définitive et en fin de compte le mépris du droit coûte cher, souvent très cher. Nous devons sans cesse nous en souvenir » (« Une tragédie de la Belle Époque. L'Affaire Dreyfus », colloque 16 octobre 1994, sans éditeur).

14 Apparaissait aussi, en toile de fond, la concurrence entre les deux têtes de l'exécutif puisque la France vivait sa troisième période de cohabitation.

organisée enfin par le ministre de la Défense Alain Richard à l'École militaire, le 2 février, avec dévoilement d'une plaque commémorative.

Ces cérémonies avaient été précédées d'une lettre du président de la République « aux descendants d'Alfred Dreyfus et d'Émile Zola », rendue publique dès le 8 janvier 1998¹⁵. Ce texte présidentiel inaugura une série d'initiatives. Mais le long discours que Jacques Chirac prononça lors du pèlerinage de Médan, en octobre 2002, pour le 100^e anniversaire de la mort d'Émile Zola, demeurait détaché des conclusions évidentes qu'il traçait cependant : démocratiser l'action de l'État, défendre l'indépendance de la justice, accroître l'effort en faveur des institutions scientifiques et patrimoniales qui développent la connaissance de cet événement reconnu comme majeur pour l'identité républicaine.

Avec les commémorations de 1998, la mémoire de l'événement perdit son caractère politiquement discriminant pour épouser une vocation plus unanime et partagée. C'était sans compter sur le besoin récurrent de la gauche de se ressourcer dans l'histoire. Engagé avec le président de la République dans une bataille souterraine sur le front de la mémoire nationale, soucieux aussi de mobiliser sa majorité dite « plurielle » sur les valeurs communes, Lionel Jospin ne résista pas à la tentation de pousser l'offensive sur un plan plus directement politique. Auréolé de la cérémonie du Panthéon, il fit une déclaration qui enflamma les rangs de l'Assemblée nationale le 14 janvier 1998 : « On sait que la gauche était dreyfusarde. On sait aussi que la droite était antidreyfusarde ! Pour Dreyfus, je crois que c'est clair. Pour Dreyfus, on se souvient des noms de Jean Jaurès, de Lucien Herr, de Gambetta, mais j'aimerais qu'on me cite des personnalités des partis de droite de l'époque qui se sont levées contre l'iniquité. » Alors que le tumulte atteignait son comble – les députés de droite appelant à la démission –, Lionel Jospin conclut par un vibrant : « Je rappelle l'Histoire ! »

Devant le scandale que provoquèrent ses déclarations – aggravées par son lapsus sur Gambetta (il songeait en réalité à Clemenceau) –, le Premier ministre dut présenter ses excuses au Parlement. La droite sortit victorieuse de l'affrontement. Elle s'acharna sur la faute de Lionel Jospin, « qui n'[était] plus digne d'être Premier ministre » pour le RPR Pierre Mazeaud, une faute d'une « cohérence blafarde » [sic] pour l'éditorialiste du *Figaro* Paul Guilbert,

15 « Un demi-siècle après Vichy, nous savons que les forces obscures, l'intolérance, l'injustice peuvent s'insinuer jusqu'au sommet de l'État. Mais nous savons aussi que la France sait se retrouver pour le meilleur, dans les moments de vérité, grande, forte, unie et vigilante. C'est sans doute cela que nous disent, par-delà les années, Émile Zola et Alfred Dreyfus. C'est parce qu'ils avaient foi dans nos valeurs communes, les valeurs de la nation et de la République, et qu'ils aimaient profondément la France, que ces deux hommes d'exception ont su la réconcilier avec elle-même. N'oublions jamais cette magistrale leçon d'amour et d'unité. »

et elle dénia presque à la gauche la liberté de se revendiquer de l'affaire Dreyfus comme si les camps avaient été égaux, à l'époque, devant l'événement. Outré par cette thèse de l'équivalence des attitudes, l'historien et journaliste Jacques Julliard prit la défense de Lionel Jospin dans un éditorial du *Nouvel Observateur* (22-28 janvier 1998)¹⁶.

Une parole présidentielle

Un siècle après son déroulement, l'affaire Dreyfus continuait ainsi de provoquer de singulières déchirures dans le monde politique, ce qui ne devait pas encourager les institutions publiques à regarder leur passé et à en tirer des leçons d'avenir. La question fut donc à nouveau posée, en 2006, pour le centenaire de la troisième affaire Dreyfus, de la volonté de l'État d'assumer la totalité de l'histoire et de retrouver dans l'affaire Dreyfus les valeurs démocratiques nécessaires à la société française.

Précédée d'un colloque historique à la Cour de Cassation, la cérémonie nationale que le président de la République organisa le matin du 12 juillet 2006 pour le centenaire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus, et le discours qu'il prononça à cette occasion, furent salués par les historiens¹⁷. Ceux-ci pouvaient constater que les acquis les plus récents de la recherche se retrouvaient dans la parole présidentielle. La République, par la voix de son premier représentant et devant les responsables militaires, judiciaires et politiques, reconnaissait enfin la valeur de l'homme longtemps réduit à ses dimensions au mieux de victime, au pire de traître.

Alfred Dreyfus réintégrait pleinement le camp de la résistance dreyfusarde à la raison d'État et au viol des foules. Jacques Chirac déclara notamment : « D'autres ont refusé la conspiration de l'injustice. Face à l'adversité, ils ont livré le combat de l'honneur et de la vérité. Et d'abord, bien sûr,

16 « On a eu raison de rappeler que les radicaux et les socialistes ne furent pas d'ardents dreyfusards, et que le plus souvent ils ont voté avec la droite qui, elle, était résolument antidreyfusarde. Mais depuis quand la gauche se réduit-elle à ses partis et à ses hommes politiques ? Car, enfin, où se recrutaient les dreyfusards sinon parmi les intellectuels de gauche ? [...] Alors, de grâce, que l'on ne nous raconte pas d'histoires et, surtout, que l'on ne nous la refasse pas, l'histoire ! » Réaffirmant le fondement dreyfusard des valeurs de gauche, Jacques Julliard reconnaissait que la droite républicaine était désormais constituée « d'héritiers modérés de cette tradition ou de ralliés purs et simples », mais que son problème « et son malaise actuel » restaient que « ses valeurs de référence continuent d'appartenir originellement à l'autre camp ». Déclarations citées in V. DUCLERT, « L'Affaire Dreyfus et la gauche », in J.-J. BECKER et G. CANDAR (dir.), *Histoire des gauches en France*, op. cit., vol. 2, p. 201-202.

17 COUR DE CASSATION, *De la justice dans l'Affaire Dreyfus*, Fayard, Paris, 2006 ; V. DUCLERT, *Dreyfus au Panthéon. Voyage au cœur de la République*, op. cit.

Dreyfus lui-même. Issu d'une famille juive profondément ancrée dans la République, polytechnicien, brillamment sorti de l'École de guerre, admis au sein de l'état-major, il accomplit, par son travail et sa compétence, une carrière exemplaire d'officier d'élite de l'armée nouvelle. Soudain, cet homme est pris dans l'engrenage d'une effroyable erreur judiciaire. Mais il ne se résigne pas : il veut sauver son honneur et l'honneur des siens. Plus que tout, il croit en la France et en la République. La fermeté d'âme, la droiture, le courage exemplaire d'Alfred Dreyfus forcent l'admiration. Un officier exemplaire qui, dans les plus terribles épreuves, a toujours agi en soldat. Un patriote qui aimait passionnément la France et qui n'a jamais douté d'elle. Un homme aussi, sachons le reconnaître, à qui justice n'a pas été complètement rendue : la mort dans l'âme, faute d'avoir bénéficié de la reconstitution de carrière à laquelle il avait pourtant droit, l'officier a dû quitter l'armée. C'est pourquoi la nation se devait aujourd'hui de lui rendre un hommage solennel. »

La nation, par la volonté du président de la République et de ses conseillers, choisissait aussi d'honorer les valeurs dreyfusardes elles-mêmes. Alors que celles-ci avaient été longtemps écartées de la République officielle et de ses représentations publiques, elles entraient de plain-pied dans le roman national : « La tragédie du capitaine fut un moment de la conscience humaine. Elle continue à résonner fortement dans nos cœurs. Après avoir divisé le pays, elle a contribué à fortifier la République. Elle fut le creuset où finirent de s'élaborer les valeurs humanistes de respect et de tolérance. Des valeurs qui, aujourd'hui encore, constituent notre ciment. La réhabilitation de Dreyfus, c'est la victoire de la République. C'est la victoire de l'unité de la France. Le refus du racisme et de l'antisémitisme, la défense des droits de l'homme, la primauté de la justice : toutes ces valeurs font partie de notre héritage. »

L'acte ultime du centenaire de l'affaire Dreyfus révélait ainsi un mouvement capital de la mémoire vers l'histoire ; l'histoire capable de pacifier les conflits et d'encourager les institutions à comprendre le passé. L'entrée, depuis 2007, dans le régime dit de l'« identité nationale » voulu par le nouveau président de la République Nicolas Sarkozy risque de remettre en cause ces progrès indéniables de l'histoire dans la construction de cette mémoire publique partagée.